

#### VILLE D'HULLUCH

# Compte-rendu du Conseil municipal du 24 juin 2024 (affiché en application de l'article L2121-25 du CGCT)

La convocation du Conseil municipal a été effectuée le 18 juin 2024.

PRESENTS: Tous les membres en exercice sauf S. Février, M. Bouillet et V. Guilbert, absents excusés

**Secrétaire** : Mme Marjorie Broux

#### I. Délibérations.

## 1) Tarifs municipaux - modification

Le Conseil Municipal décide de porter les tarifs des services municipaux aux sommes reprises dans le tableau joint en annexe.

# 2) Budget primitif 2024 - DM 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la décision modificative budgétaire comme suit :

Section de fonctionnement									
Recettes			Dépenses						
Chap	Art	Objet	Montant	Chap	Art	Objet	Montant		
				77	7751	Produits des cessions d'immobilisations	-1 000 €		
				77	7788	Produits exceptionnels diverrs	+1 000 €		
Total			0€	Total	•		0€		

## 3) Cession d'un logement locatif social – Avis du Conseil municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'émettre un avis défavorable à la cession par la SA HLM Maisons & Cités d'un logement locatif social situé 1 rue de Dixmude.

### 4) Association Foncière de Remembrement – désignation des membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner M. Jean Pierre Flament, M. Philippe Dalle et M. Philippe Marescaux comme représentants de la ville d'Hulluch au bureau de l'AFR.



#### 5) Radar urbain – Sollicitation du Conseil départemental

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter le Conseil départemental du Pas-de-Calais sur l'opportunité d'installation d'un radar urbain.
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche en ce sens.

#### 6) Contrat colo – signature de la convention avec la CAF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- D'approuver la convention séjours enfants 2024-2025 à passer avec la CAF;
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à répondre à l'appel à projet, de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des différents partenaires (CAF, Etat...) et à signer toutes pièces en ce sens ;
- D'approuver la convention à venir avec la ville de Noyelles-sous-Lens ;
- D'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget.

### 7) Caisse d'allocations familiales – demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la CAF et à signer toutes pièces en ce sens ;
- D'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget.

#### 8) JOP 2024 – demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à répondre à l'appel, à signer toutes pièces en ce sens et à solliciter les subventions les plus élevées possible ;
- D'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget.

## 9) Politique de la ville – demande de subvention Région

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à répondre à l'appel à projets « PCDV », à signer toutes pièces en ce sens et à solliciter les subventions les plus élevées possible ;
- D'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget.

## 10) Nos quartiers d'été 2024 – Demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à répondre à l'appel à projets « Nos Quartiers d'été », à signer toutes pièces en ce sens et à solliciter les subventions les plus élevées possible;
- D'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget.
- D'accepter les termes de la convention,



# 11) Quartiers d'été 2024 – Demande de subvention (Etat)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à répondre à l'appel à projets « Quartiers d'été », à signer toutes pièces en ce sens et à solliciter les subventions les plus élevées possible ;
- D'inscrire les dépenses et recettes correspondantes au budget.

# II. <u>Décisions prises en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 (article L 2122-22 CGCT) :</u>

Référence	Objet	Date	Montant
2024-06	HEXA INGENIERIE  Avenant au contrat prestation maintenance informatique (renouvellement)	15/06/24	38 499 € HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.



André KUCHCINSKI

Maire d'Hulluch

